

Nombre de conseillers : élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 13

Date de convocation : 11 septembre 2017

Membres Présents : ADAM Raphaël, BOISSON Valérie, DIETRICH Muriel, HOLTZMANN Michel, KERRMANN Hervé, KIEFFER Jean-Luc, LAEMMEL Marie-Odile, ROEHLLY Alain, ROOS Dominique, SCHIFFLI Véronique, SCHMITT Elodie, SCHNEIDER Virginie, STEINMETZ Gilbert,

Pouvoir :

Membres Excusés : DIEBOLD Benoît, FREY Stéphane,

Secrétaire de séance : Mme ROOS Dominique

Le conseil municipal désigne Mme ROOS Dominique comme secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 9 août 2017 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le maire demande au conseil :

de modifier le point suivant de l'ordre du jour :

- Point 4 : Supprimer la mention « Opérations d'ordre » et ne garder que l'intitulé : Décisions modificatives

Cette requête a été unanimement acceptée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de l'Avant-Projet Définitif de l'Aménagement extérieur du manoir
3. Approbation de l'Avant-Projet Définitif des travaux de Voirie Définitive rue des champs et rue de l'Altenberg
4. Décisions modificatives
5. CCPZ : Délibération du 18/07/17 Transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et de Wingersheim les Quatre Bans
6. Divers

Délibération n° DCM-2017-038**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Approbation de l'APD, aménagement du manoir**

Par délibération du 26 mai 2015, le conseil a autorisé Monsieur le maire à signer un contrat d'architecte avec M. MICHEL Fabien, sur la base d'un forfait provisoire de rémunération s'élevant à 9% sur un estimatif de 400 000 € HT,

- Vu l'avant projet définitif présenté par MICHEL Fabien, architecte, concernant l'aménagement d'ensemble du manoir de Wangen, pour un montant de 357 433.80 € HT soit 428 920.56 € TTC,

- Vu la délibération du 27 septembre 2016 approuvant l'APD pour un montant de 357 433.80 € HT soit 428 920.56 € TTC,

Suite à la dernière réunion du conseil, il y avait lieu de réviser l'APD en fonction des observations relevées. En tenant compte de ces changements, l'architecte Fabien MICHEL a réestimé l'Avant-Projet Définitif à 375 146.75 € HT soit 450 176.10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'estimation du coût des travaux en phase Avant-Projet Définitif qui s'élève à 375 146.75 € HT soit 450 176.10 € TTC,**
- **Autorise** le maire à lancer les appels d'offres,
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **Autorise** le maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes,
- **Rappelle** qu'à l'issue de l'APD, les honoraires de l'architecte MICHEL Fabien en ce qui concerne la phase 2, seront ajustés en fonction de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux établie par l'architecte, selon les clauses du contrat d'architecte signé en date du 1^{er} juillet 2015.

Cette délibération remplace et annule celle du 27/09/2016.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-039**1. Commande publique****1.1 Marchés publics****Approbation de l'Avant-Projet Définitif des travaux de Voirie et Réseaux Divers rue des champs et rue de l'Altenberg**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'estimation du coût des travaux de voirie définitifs en phase Avant-Projet Définitif qui s'élève à 53 904 € HT soit 64 684,80 € TTC,
- **Autorise** le maire à lancer les appels d'offres,
- **Autorise** le maire à solliciter des subventions auprès des différents organismes,
- **Autorise** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-040

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Décisions modificatives

1. L'arrêté préfectoral du 4 août 2017 relatif au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) fixe à 776 € le montant prélevé pour la commune de Wilwisheim. Lors du vote du budget cette dépense n'était pas connue, il y a donc lieu de voter des crédits supplémentaires :

Dépenses de fonctionnement		Augmentation
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	776.00
	Total	776.00

Recettes de fonctionnement		Augmentation
7788	Produits exceptionnels	776.00
	Total	776.00

2. Par jugements du Tribunal Administratif en date du 21/07/2017, la Commune de Wilwisheim a été condamnée :
- **A annuler les titres exécutoires** du 30/12/2014 émis à l'encontre de :
 - Mme BRASSEL Audrey, d'un montant de 3 727,18 €,
 - M. et Mme FISCHER Freddy d'un montant de 4 674,42 €,
 - Mme FLECK Bernadette d'un montant de 4 086.75 €,
 - M. et Mme WEIBEL Jean-Paul d'un montant de 3 722.43 €,
 - M. WILLEM Jean-Louis d'un montant de 3 616,30 €**Soit un total de 19 827.08 €.**
 - **Et à verser à chacun la somme de 500 €** en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

L'annulation des titres se fera par l'émission d'un mandat au compte 1348. Or, à ce compte aucun crédit n'avait été voté lors du vote du budget primitif 2017. A cet effet, il y a lieu de voter des crédits supplémentaires :

Dépenses d'investissement		Augmentation
1348	Autres	20 000.00
	Total	20 000.00

Recettes d'investissement		Augmentation
1348	Autres	20 000.00
	Total	20 000.00

3. La trésorerie a fait le point sur l'inventaire de la commune et, dans une démarche de cohérence entre les comptes d'imputation et l'objet des immobilisations, quelques modifications s'imposent. Ces modifications nécessitent une décision modificative dont le Maire propose le détail. Il précise que ce sont des opérations d'ordre budgétaires au niveau de la section d'investissement, qui s'équilibrent en dépenses et recettes et qui n'impactent pas la trésorerie.

Dépenses d'investissement		Augmentation
2151/041	Réseaux de voirie	3 271,20
2132/041	Immeubles de rapport	5 200,13
2138/041	Autres constructions	268,13
21533/041	Réseaux câblés	2 248,20
	Total	10 987,66

Recettes d'investissement		Augmentation
2111/041	Terrains nus	1 998,00
21318/041	Autres bâtiments publics	5 200,13
21538/041	Autres Réseaux	3 521,40
21757/041	Matériel et outillage de voirie	268,13
	Total	10 987,66

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2017-041

5. Institutions et vie politique

5.7 Intercommunalité

CCPZ : Délibération du 18/07/17 Transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et de Wingersheim les Quatre Bans

Par courrier du 03/08/2017, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn nous a transmis la délibération du 18/07/2017 portant transfert des Zones d'Activités de Wilwisheim et de Wingersheim les Quatre Bans.

Considérant l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ce transfert. A défaut, la réponse sera réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- en prend connaissance et n'a pas d'observations à formuler.

Adopté à l'unanimité

Divers :

1. **Passage piétons :**
Les Conseillers souhaitent un estimatif relatif à la mise aux normes PMR (Personnes à mobilité réduite) des passages piétons ainsi que la création de 2 passages piétons supplémentaires.
2. **La Fête des Aînés :** est maintenue au 1^{er} samedi du mois de décembre soit le samedi 2 décembre 2017. Les préparatifs se feront la veille.
3. **Présentation des comptes-rendus annuels :**
 - d'Electricité de Strasbourg Réseau
 - de la STEP Station d'Épuration
4. **Présentation de l'avancement du chantier,** place de l'église.

ADAM Raphaël	BOISSON Valérie	DIEBOLD Benoît (absent)
DIETRICH Muriel	FREY Stéphane (absent)	HOLTZMANN Michel
KERRMANN Hervé	KIEFFER Jean-Luc	LAEMMEL Marie-Odile
ROEHLLY Alain	ROOS Dominique	SCHIFFLI Véronique
SCHMITT Elodie	SCHNEIDER Virginie	STEINMETZ Gilbert